

# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2021

---

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL232

présenté par

M. Batut, M. Trompille, Mme Le Feur, M. Zulesi, Mme Krimi, M. Questel, Mme Vanceunebrock  
et M. Daniel

-----

### ARTICLE 26

Supprimer l'alinéa 4.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer cet alinéa qui est identique à l'alinéa 6.